

partout où il y a une course, lutte, ou toute autre chose de la sorte; c'est dans la nature humaine.

Par le Président :

Q. Ou dans une élection? R. Oui, ou dans une élection.

Par M. Beaton :

Q. Croyez-vous que les choses pourraient être améliorées si le pari à la cote était absolument prohibé et comme il a été suggéré ici, si le patron du champ de courses circulait et faisait des paris privés avec ceux qu'il pourrait rencontrer? R. Bien, je crois au pari ouvert. Je crois au pari qui se fait sur le champ de courses. Si l'on doit faire la vente de la poule ou autre chose de même nature, cela devrait se faire sur le champ de courses.

Q. Croyez-vous que le système de vente à la cote sur le champ de courses, tel que pratiqué aujourd'hui, est satisfaisant? R. Bien, je crois que c'est satisfaisant pour le parieur.

Par M. Raney :

Q. Satisfaisant pour le bookmaker. Voulez-vous dire satisfaisant pour le backer ou pour le bookmaker? R. Satisfaisant pour le parieur, autant que je le sais.

Par M. Beaton :

Q. Celui qui parie avec le bookmaker? R. Oui, je le crois.

Q. Vous croyez que c'est un état de chose plus satisfaisant que d'éliminer le bookmaker autorisé? R. Bien, je ne vois pas que je puisse répondre à cette question autrement qu'en disant que je crois au pari ouvert.

Par M. Blain :

Q. Trouvez-vous aucune distinction morale entre deux hommes pariant entre eux sur le champ de courses et d'autres hommes pariant avec le bookmaker? R. Non, je ne vois aucune différence. Quant à moi, il n'y a pas plus de mal—je ne fais que donner mon opinion—de parier avec le bookmaker que ça le serait pour un encanteur ordinaire de mettre à l'enchère vos biens et les miens et de prendre un pourcentage. Je ne vois aucune autre différence.

Par M. Beaton :

Q. Quelle distinction faites-vous entre le pari ouvert et un autre genre de pari? R. Quand je parle d'un pari ouvert, j'entends dire qu'il se fasse sur le champ de courses.

Par M. McCarthy :

Q. Avec le bookmaker ou le vendeur de poule? R. Oui; le bookmaker ou le vendeur de poule et tout cela sur le champ de courses. Je n'aime pas le pari qui se fait en Angleterre quand la course a lieu ici.

Par M. Beaton :

Q. Y a-t-il des handbooks qui inscrivent des paris de courses au trot sur les champs de courses étrangers? R. Je crois qu'il y en a eu, je ne suis pas renseigné sur cela.

Q. Savez-vous s'il y en a? R. Je ne sais pas. Je ne suis pas renseigné sur ce sujet; je ne saurais dire.

M. RANEY.—Il n'y en a pas; nous n'avons pas entendu dire qu'il y en eut.
Le TEMOIN.—J'ignore qu'il y en ait.

Par M. Beaton :

Q. Voyez-vous quelque chose de répréhensible au sujet des courses au trot comme elles se font aujourd'hui? R. Non, je n'en vois pas.

Par M. Raney :

Q. Il y a eu ici un témoin de la Nouvelle-Ecosse, un homme à chevaux, pro-